

Image not found or type unknown



## Non respect des servitudes depuis 15 ans

Par **arrivage**, le **14/07/2015** à **20:16**

Bonjour et merci de me répondre;

Il y a 15 ans j ai vendu un terrain avec deux servitudes chez notaire signé des 2 parties ,entre temps la propriété a été revendu ;mais les servitudes non tj pas été installées,!!Malgré plusieurs demande oral de ma personne ,jusqu'à un conciliateur sans succès.

Suis je en droit de demander des dommages et intérêts depuis les 15 ans et de demandéé quelles soient mises en place

Merci de votre aide ,cordialement